

Chers collecteurs,

Merci pour votre participation au programme de recyclage des emballages individuels et des barquettes plastiques de gâteaux et de pâtisseries.

Suite à l'évolution progressive des consignes de tri, **ce programme dont le bénéficiaire unique est le Sou des Écoles prendra fin au mois de février 2021.**

Aussi, merci de déposer vos derniers déchets plastiques à l'école de votre enfant **au plus tard le vendredi 05 février 2021**. Passée cette date, ces types d'emballages ne seront plus collectés.

Après cette date, veuillez prendre connaissance des consignes de tri des emballages de biscuits et pâtisseries en vigueur chez vous en tapant votre commune et votre code postal sur le site <https://www.consignesdetri.fr/>.

Alors que de nombreuses communes proposent déjà le tri de ces emballages, les consignes vont s'étendre davantage au niveau national. Nous vous conseillons donc de revenir régulièrement sur cette page si le tri n'est pas encore proposé dans votre commune.

Important : les emballages de pains de mie, pains spéciaux et viennoiseries (pains au chocolat / pains au lait / brioches / brioches fourrées / croissants...) de toutes marques ainsi que les stylos, feutres et tubes de colles continuent d'être collectés.



Merci encore pour votre participation à Éliminer la Notion de Déchet.

Bien cordialement.

Chers collecteurs,

Merci pour votre participation au programme de recyclage des emballages individuels et des barquettes plastiques de gâteaux et de pâtisseries.

Suite à l'évolution progressive des consignes de tri, **ce programme dont le bénéficiaire unique est le Sou des Écoles prendra fin au mois de février 2021.**

Aussi, merci de déposer vos derniers déchets plastiques à l'école de votre enfant **au plus tard le vendredi 05 février 2021**. Passée cette date, ces types d'emballages ne seront plus collectés.

Après cette date, veuillez prendre connaissance des consignes de tri des emballages de biscuits et pâtisseries en vigueur chez vous en tapant votre commune et votre code postal sur le site <https://www.consignesdetri.fr/>.

Alors que de nombreuses communes proposent déjà le tri de ces emballages, les consignes vont s'étendre davantage au niveau national. Nous vous conseillons donc de revenir régulièrement sur cette page si le tri n'est pas encore proposé dans votre commune.

Important : les emballages de pains de mie, pains spéciaux et viennoiseries (pains au chocolat / pains au lait / brioches / brioches fourrées / croissants...) de toutes marques ainsi que les stylos, feutres et tubes de colles continuent d'être collectés.

Merci encore pour votre participation à Éliminer la Notion de Déchet.

Bien cordialement.